



ACV-CSC  
METEA

## CP 111.03 MONTEURS

# Augmentation de l'intervention de l'employeur pour les déplacements domicile-travail à partir du 1er janvier 2024

- transports en commun: + 12,5 %
- vélo: 0,27 euro/km  
(max. 10,80 euros/jour)

